



Stage de Licence 3^{ème} année

L3_Stage de consolidation

Niveau Licence – Inter-Semestre L3S1-L3S2

L3S2 UE19 · 24h · ST · 2 ECTS

. . Enseignants et enseignantes

Le stage de L3 est encadré par l'enseignant en charge de l'atelier de projet du semestre L3S1.

N.B. : Pour les étudiants engagés dans un échange international (E.I.) pendant le semestre L3S1, le référent pédagogique est l'enseignant de l'atelier de L2S2.

La note de rapport de stage est intégrée au bulletin de notes du semestre L3S2.

. Calendrier – dates exactes

Le stage de consolidation :

- a lieu lors de l'inter-semestre entre la L3S1 et la L3S2, sauf exception justifiée (les étudiants partant en E.I par exemple),
- est validé en amont par la signature de la convention de stage par l'ensemble des parties
- a une durée minimale de 4 semaines,
- il se déroule dans une seule structure,
- ne doit en aucun cas empiéter sur les dates de cours, avant validation des dates effective de stage, se référer au calendrier du semestre suivant.

. Descriptif

Le stage de consolidation peut se dérouler en Bureau d'étude, Organisation Non Gouvernementale ou dans toute autre structure professionnelle, publique ou privée, en rapport avec l'architecture, l'urbanisme ou le paysage.

Exemple : BET, association, ONG, agence d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, architecte du Patrimoine, Maitrise d'Ouvrage Publique ou Privée (promotion, service d'urbanisme, ...)

. Objectifs pédagogiques et compétences attendues

- Le stage doit permettre de définir la personnalité professionnelle à venir de l'étudiant. Notamment sa vision du rôle d'architecte et l'environnement professionnel dans lequel il souhaite évoluer.
- L'étudiant ou l'étudiante doit prendre conscience des modalités de communication avec les autres intervenants d'une démarche professionnelle.
- Il ou elle doit prendre conscience de la méthodologie de projet.
- Il ou elle doit prendre conscience des modalités d'une réunion professionnelle avec les autres intervenants d'un projet.
- Il ou elle doit s'initier à l'application de la réglementation (PMR, SSI, RT, Code du travail etc.).

. Pré-requis

- Avoir connaissance des différentes réglementations auxquelles sont soumis les projets de construction.
- Savoir présenter graphiquement et oralement un projet.
- Connaître les différents acteurs impliqués dans le secteur de la construction ainsi que leur rôle.

. Programme pédagogique et planning

Le rapport de stage doit être correctement présenté, photographié et orthographié. Il doit relater fidèlement les tâches réalisées par l'étudiant.

. Plan indicatif du rapport de stage

Un rapport est un document soigné (mise page, rapport textes / illustrations, qualité de la rédaction, syntaxe et orthographe).

0. Couverture

Titre + illustration, nature du stage, nom et logo de l'École Spéciale, nom et prénom de l'étudiant(e), année / semestre d'étude, nom de l'enseignant référent, nom de l'organisme d'accueil, nom du maître de stage, dates du stage, date de remise du rapport.

1. Sommaire

Introduction et sommaire numéroté indiquant les différents chapitres : présentation de l'organisme d'accueil, mission confiée, description du stage, conclusions critiques, annexes.

2. Introduction

Elle indique le point de départ du stage : motivation et démarche de recherche de stage.

Elle donne les informations essentielles et présente le plan du rapport.

3. Présentation de l'organisme d'accueil

Statuts, historique, marchés, organigramme, matériel, budget, partenariats, clients.

4. Mission du stagiaire

Descriptions des rôles et tâches accomplies.

5. Description du stage

Il est conseillé de tenir quotidiennement un journal de bord. Il permettra de garder la mémoire et sera le fil directeur du rapport. Toutes les illustrations produites par le stagiaire (croquis à main levée, schémas, plans, coupes, photos de maquettes, de chantier, documents infographiques) seront légendées et insérées dans le texte.

6. Conclusions critiques

Conclusions critiques et évaluation au regard des objectifs et attentes de l'étudiant, des conditions de déroulement du stage, des relations établies par le stagiaire. Mise en perspective du stage et de l'enseignement reçu à l'École, ainsi que des stages entre eux.

7. Annexes

- Glossaire des termes et notions techniques découvertes.
- Documents graphiques complémentaires.
- Attestation de fin de stage complétée par l'organisme d'accueil (obligatoire).

. Modalités et critères d'évaluation

Modalité d'évaluation

Dans le cas où l'étudiant n'a pas pu réaliser son stage de consolidation entre le L3S1 et L3S2, il peut l'effectuer entre le L3S2 et le M1S1 (sous conditions). Dans ce cas, le rapport de stage de consolidation doit être envoyé au plus tard **un mois avant le début de la M1**.

Le rapport peut faire l'objet d'un complément si sa qualité est jugée insuffisante. La note figure dans le bulletin des semestres de L1/S2, L2/S2 et L3/S2 dans l'UE architecture et doit nécessairement être égale ou supérieure à 10. L'absence de stage ou de rapport de stage validé entraîne la non-acquisition de l'UE Architecture et donc le redoublement du semestre.

Critères d'évaluation

- Clarté du propos
- Mise en page
- Capacité rédactionnelle
- Sens et approche critique des situations rencontrées

. Procédure de signature de la convention de stage

1/ Téléchargez la Convention de Stage (France ou à l'Étranger) et l'Attestation de fin de stage <https://www.esa-paris.fr/la-pedagogie/formations/cycle-licence/stages>

2/ Cette Convention doit être dûment complétée :

- Page 1 :
 - o votre nom et celui de l'organisme d'accueil
 - o votre Niveau d'Étude Actuel
 - o stage de L3
- Page 2 : les activités confiées et les compétences à acquérir
- Page 5 : votre signature, celle de votre professeur référent et celle de votre organisme d'accueil

N.B. : Aucune convention incomplète ne sera acceptée.

3/ Envoi à zissia_patel@esa-paris.net pour signature finale de la Direction de l'ESA

4/ Dès lors, vous pourrez enfin débiter votre stage

5/ Remplir l'attestation de fin de stage le dernier jour de stage et la joindre au rapport.

N.B. : Nul ne doit débiter un stage sans avoir établi préalablement une convention légale.

Dans le cas contraire ni l'étudiant ni la structure ne peuvent bénéficier d'une couverture d'assurance.

. Aide financière en cas de stage réalisé à l'étranger en Europe

- En cas de stage réalisé en Europe, une bourse peut être demandée.
Pour information, cette aide n'est pas automatique et son montant dépend de la subvention globale allouée chaque année à l'École Spéciale d'Architecture par Erasmus+.

. Personnes ressources

- Mme Zissia PATEL : chargée du suivi administratif des stages
- Mme Lea LAULHERE : support à la recherche de stage, accompagnement hors-les-murs.